



Causse Nature Solidaire.com

Site d'Information sur les Projets Industriels Eoliens
en Val de Serre & sur le Causse de Sévérac, Aveyron

fiche n°3



UNE ÉNERGIE QUI NE RAPPORTE QU'AUX PROMOTEURS ...

Nous avons vu que cette énergie est intermittente et chère, voyons à présent ce qu'elle rapporte effectivement à ses bénéficiaires...

Les projets éoliens, c'est notoire, n'enrichissent :

A. NILES BÉNÉFICIAIRES APPARENTS (propriétaires ET exploitants) :

Les projets éoliens sont des projets mortifères puisqu'au bout du compte, le patrimoine foncier et immobilier perd de sa valeur : de l'ordre de 40 à 50% selon les estimations les plus récentes.

Cela se comprend : qui donc achètera une maison possédant une vue sur un paysage dénaturé ?



Soyons concrets :

. une éolienne de puissance installée 3 MW rapporte généralement 6000 €/an au propriétaire, qu'il devra cependant partager avec l'éventuel exploitant de ses terres.
A 2 MW, le loyer de référence passe généralement dans la zone des 4-5000 €/ an.

. le passage d'un chemin de câbles dans une propriété peut générer un loyer annuel de 500 €.

. le survol par les pales peut rapporter jusqu'à 500 €/ an.

. le passage d'un chemin de câbles sur un chemin vicinal ne rapporte généralement rien à qui que ce soit : le promoteur le fait souvent payer à la communes, moyennant des travaux d'élargissement qui détruisent murets, végétation, nids d'oiseaux ou de serpents.

Détail qui tue : celui qui a signé va une fois sur deux se sentir floué : le loyer envisagé sinon promis ira à son voisin, ou bien lui-même finalement ne touchera que le petit prix du chemin de câbles, servitude qui grèvera durablement sa terre ...
Comment a-t-il pu oublier que le promoteur-exploitant optimise les coûts dans son seul intérêt ?



B. NI DURABLEMENT LE BUDGET COMMUNAL :

Ce sont des sujets dont on parle peu ...

En réalité, les chiffres de la « manne » sont variables et dépendent de la puissance installée par éolienne ainsi que de l'importance du parc éolien. Et ils sont désormais au nom de la péréquation répartis au sein de la communauté de communes.

A s'en tenir aux chiffres rapportés par *Centre Presse* (28 sept. 2015), dans le cas du Lévezou une éolienne de 3 MW rapporte :

- à la communauté de communes 14 000 €/ an (seulement 9750 € si elle ne fait que 2 MW)
- au budget communal : la modique somme de 1023 €.

Avec ces 1023 € annuels plus la part lui revenant de la communauté de communes, la commune pourra réaliser des petits bouts de piscine ou un morceau de salle des fêtes, des trottoirs pavés (origine étrangère généralement), un indispensable rond-point à l'anglaise, peut-être même deux ...

Au fait, le Département lui aussi reçoit une partie de la « manne », 32% en moyenne : ceci, qui s'apparente à des « recettes de poche », ne suffit pas à expliquer les réticences du Conseil Départemental à s'exprimer (voir fiche 9).

Au bout de quelques années, les maigres avantages ainsi obtenus seront bien loin, comme il a été vérifié dans plusieurs communes sur le Lévezou : la population aura fondu, une classe de l'école aura fermé ... Avec l'éolien, la vie s'enfuit peu à peu.





C. NILE SECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS :

Ses interventions sont ponctuelles et ne créent pas d'emploi pérenne.

Certes, 800 à 1500 tonnes de béton, ce n'est pas rien, ça fait tourner des carrières et des installations de granulats. Elargir des chemins sinon les détruire, ce sont quelques emplois durant quelques semaines. Et après ?

Mais en ces temps de crise, les promoteurs-exploitants de l'éolien se portent bien... Ils se portent si bien que se développe un marché spéculatif pouvant déboucher sur une "bulle éolienne".

Qui sont donc ces acteurs de l'éolien chez nous en Aveyron ? :

- des promoteurs allemands dont la motivation est d'acheter des crédits carbone.
- des fonds d'investissements douteux, cependant soutenus par Areva et par EDF, ou même par... *la Banque Publique d'Investissement*.
L'on y trouve, par exemple, d'anciens cadres issus de grands noms de la crise de 2008 : Merrill Lynch, Goldman Sachs (actionnaire de *Quadran*, promoteur du projet de Combelongue / Saint Saturnin de Lenne) ...
- des intérêts locaux à la limite du conflit d'intérêts :
Ainsi de la marque *Ondulia* possédée par la famille du président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aveyron, promoteur d'un éolien auquel il fait souvent référence.



Un article de *Centre Presse* (9 oct. 2007) titrait : “A qui profitent les éoliennes ?”

L'interview de *Manuel Cantos*, dévoilait que : « 20 des 29 éoliennes de Salles Curan appartiennent à EDF Energies Nouvelles. Que l'aveyronnais *Claude Guirande* (NDLR : ancien président du Tribunal de Commerce) en possède 2, le *Crédit Agricole* 3, et la *Holding Cantos* 4 ».

On peut lire aussi dans cet article que « la valeur ajoutée est de 125 000€ par MW »

Pour des éoliennes de 3 MW, comme celles de Salles Curan, c'est donc 375 000€ de bénéfice par éolienne et par an pour les investisseurs. Sur le site *Infogreffe*, ces chiffres sont confirmés aujourd'hui pour les SAS éoliennes de *Canet et Ségur*, qui engrangent 230 000€ net par an et par machine (de 2 MW).

La vraie manne financière de l'éolien n'est pas pour les propriétaires de terrains ni pour les collectivités, mais bien pour les promoteurs ...



D. NI LES HABITANTS EN GÉNÉRAL, CAR CETTE ÉLECTRICITÉ EST DÉVOREUSE D'ESPACES ET DE PAYSAGES RURAUX EN RAISON DE CES CONDITIONS DE PRODUCTION

Étant donnée la dispersion anarchique des implantations éoliennes, celles-ci sont de plus en plus dévastatrices d'espaces (de l'ordre de 3000 m²/éolienne, en moyenne) et de paysages ruraux.

Les chantiers de mise en place sont colossaux :

- transport des éléments par des camions gros porteurs depuis l'Europe du Nord ou, de plus en plus souvent, depuis la Chine, où sont produites ces machines, par ailleurs consommatrices de terres rares (dont il résulte en Chine une pollution intense et de nombreuses victimes parmi les populations civiles).
- déboisements « à l'amazonienne » : anciens chemins remplacés par de nouvelles routes ou élargis, afin d'ouvrir l'accès aux camions et aux multiples engins de TP, de levages etc.
- des chantiers réalisés en grande partie par des équipes spécialisées, souvent étrangères.
- des fondations impressionnantes : pour une éolienne de 150 m de hauteur (équivalent d'un building de 50 étages), prévoir entre **800 et 1500 t de béton ferrillé**, sur 250 m² et sur plus de 3 m de profondeur. Avec ses trois pales de 50 m d'envergure, chaque éolienne a une emprise au sol d'environ 1 ha. L'espacement entre 2 éoliennes devant être de 400 à 500 m, une zone de seulement 6 éoliennes peut impacter 30 à 40 ha. Elle est visible à des dizaines de km à la ronde.



DONC, L'ÉNERGIE ÉOLIENNE RAPPORTE PEU, ET C'EST PLUTÔT AU BOUT DU COMPTE UNE VALEUR RETRANCHÉE, D'AUTANT PLUS QUE :

1. il y a mieux à faire que le « tout éolien » (voir fiche 1)
2. l'éolien produit une électricité intermittente donc chère (voir fiche 2)
3. l'éolien produit des nuisances pour la santé effarantes (voir fiche 4)
4. l'éolien ruine nos territoires, durablement (voir fiche 5)
5. l'éolien crée une fracture sociale, inévitablement (voir fiche 6)
6. l'Aveyron, une éolienne à chaque pas ? Non merci (voir fiche 7)
7. le schéma éolien régional est basé sur une procédure d'exception inique :
« l'autorisation unique », qui évite toute concertation réelle
avec les populations à (voir fiche 8)
8. nos élus départementaux se taisent : pourquoi ? (voir fiche 9)
9. attention à ce que vous font signer les promoteurs,
vous en prenez pour 50 ans ! (voir fiche 10)
10. en zone caussenarde, l'éolien industriel représente une menace interdite
sur les ressources en eau potables (voir fiche 11)

